

# R11 - Fonds Social d'aide aux Travaux de Maîtrise de l'Énergie (FSTME) - Jura (39)

<p><b>OBJECTIFS DU DISPOSITIF</b></p>	<p>L'objectif prioritaire de ce fonds est de diminuer les dépenses d'énergie et d'eau dans les logements sociaux privés. Les contraintes climatiques très rudes dans le Jura rendent cette problématique d'autant plus importante.</p> <p>Les autres objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à une résolution à long terme des problèmes d'impayés d'énergie,</li> <li>• Faciliter la réalisation de travaux « d'urgence » à même de réduire les charges d'énergie des occupants et de leur amener un confort supplémentaire,</li> <li>• Renforcer les actions d'insertion par le logement.</li> </ul>
<p><b>DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage des ménages par les travailleurs sociaux du département, des CCAS, de la CAF, de la MSA et du secours catholique.</li> <li>• Envoi d'une fiche « entretien sur le domicile » où le ménage et le travailleur social donnent leur accord pour une visite de l'AJENA.</li> <li>• Réalisation des visites-conseils énergétiques accompagné du travailleur social.</li> <li>• Présentation des rapports et des préconisations à H&amp;D du Jura.</li> <li>• Montage financier réalisé par H&amp;D quand les aides ANAH sont mobilisables et sinon par l'AJENA, avec l'appui de l'ADIL.</li> <li>• Présentation des préconisations et du montage financier au propriétaire.</li> <li>• Présentation des dossiers complets en comité technique composé de l'ADEME, de l'AJENA, du Conseil Général du Jura, d'H&amp;D, de l'ADIL, du Secours Catholique et des travailleurs sociaux concernés par les dossiers.</li> <li>• Décision du comité sur les suites à donner : propositions de financement.</li> <li>• Suivi régulier des dossiers en comité technique.</li> </ul>
<p><b>BÉNÉFICIAIRES</b></p>	<p>Le locataire ou propriétaire occupant en secteur privé. Pas de conditions de ressources, mais les personnes doivent être en relation avec un travailleur social.</p>
<p><b>MÉCANISMES ET MONTANT DES AIDES</b></p>	<p>Les aides mobilisables sont plafonnées à 2 000 euros et à 80 % de financement public :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat de matériel économe mis à disposition de l'habitant (survitrage plastique, lampes basse consommation, économiseurs d'eau...) qui est installé par des bénévoles du secours catholique ;</li> <li>• Financement des travaux réalisés par un professionnel du bâtiment.</li> </ul>
<p><b>CONDITION ADMINISTRATIVE D'OBTENTION</b></p>	<p>Les aides sont versées par l'AJENA, à H&amp;D lorsqu'il y a des financements ANAH, H&amp;D reverse alors les aides à qui de droit. Sinon l'AJENA verse directement l'aide au bénéficiaire sur facture acquittée.</p>
<p><b>CONTACTS</b></p>	<p><b>AJENA énergie et environnement en Franche-Comté :</b> Mme Emmanuelle BERTHO et M. Romain CLARET 28, bd Gambetta - 39000 Lons le Saunier Tél. : 03 84 47 81 10 - Fax : 03 84 47 81 18 Courriel : eb.ajena@wanadoo.fr ; rc.ajena@wanadoo.fr - Web : www.ajena.org</p>